



Histoire et doctrine d'emploi de l'armement nucléaire tactique français (1959 – 1996) 1/2

cahier de la pensée mili-Terre

le Commandant BAILLE

publié le 06/06/2020

Histoire & stratégie

«L'armement nucléaire de l'armée de Terre n'a pas cessé de s'émanciper, depuis sa naissance jusqu'à la fin de sa vie. [...] Cette émancipation s'est faite dans la difficulté. Mais au bout du compte, le nucléaire de l'armée de Terre avait acquis ses lettres de noblesse»[1]

Cette citation du Général de division de Chergé, premier commandant de la force HADÈS, nous invite à nous remémorer l'histoire méconnue de l'armement nucléaire tactique que l'armée de Terre mit en œuvre entre 1957 et 1996, date à laquelle le Président Chirac décida de réorienter notre modèle de dissuasion nucléaire.

Pourquoi la France décida-t-elle de se doter d'armes nucléaires tactiques? Dans quel cadre stratégique en fut-elle dotée? Quelle fut la doctrine d'emploi du nucléaire tactique et comment évolua-t-elle?

[1] Cf. Général de division Robert de Chergé, «Spécificité de la composante nucléaire terrestre et des transitions entre les systèmes d'armes», dans Histoire de l'artillerie nucléaire de Terre française 1959-1996, CERMA hors-série n°7, Paris, 2013 (désormais CERMA), p. 13.

On peut d'abord définir l'arme nucléaire tactique (ANT) comme une catégorie de l'armement nucléaire dont la puissance et la portée sont adaptées en vue d'un emploi sur le champ de bataille, au contact des troupes classiques. L'origine de l'appellation «tactique» provient d'une simple traduction de l'américain «tactical nuclear weapon». En effet, les États-Unis, qui en furent les inventeurs, l'opposèrent dès sa naissance, dans les années 1950, à l'arme nucléaire dite «stratégique». Cette dernière, qui était emportée par les bombardiers à long rayon d'action du Strategic Air Command, devait détruire, au moyen de bombes mégatonniques, des objectifs démographiques ou militaires d'importance stratégique.

On peut répondre à l'ensemble de ces questions en rappelant d'abord que l'armement nucléaire tactique fut adopté puis développé en France dans le contexte politique de la guerre froide, parce que la France voulait assumer son ambition politique d'allié majeur au sein du «bouclier» de l'OTAN face à la menace d'invasion soviétique en Europe. Ensuite, parce que l'ANT permit à la France d'établir un lien doctrinal «logique» entre l'emploi de ses forces classiques et celui de ses forces nucléaires stratégiques.

Pour se remémorer l'aventure nucléaire tactique de l'armée de Terre, il est important d'insister d'abord sur la genèse intellectuelle de sa doctrine d'emploi, puis de décrire sommairement les grandes étapes de sa vie entre 1957 et 1996.

Généalogie de la pensée stratégique du nucléaire tactique

- L'arme nucléaire tactique (ANT) est d'abord un héritage reçu de l'histoire de la dissuasion nucléaire américaine.

En effet, la création de cette arme se situe d'abord dans la continuité des travaux du projet Manhattan[1], qui aboutit au premier emploi de l'arme nucléaire sur les villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki en août 1945[2].

Prenant conscience des effets psychologiques et politiques contenus dans ce qui constitua alors la rupture majeure dans l'art de concevoir et conduire la guerre, les États-Unis s'interrogèrent ensuite au cours de la guerre de Corée (1950-1953) sur l'opportunité de créer un Tactical Air Command au sein-même du Strategic Air Command[3] afin de permettre au Général Mac Arthur d'épargner ses Marines face à un ennemi chinois et une aviation soviétique toujours plus nombreux et combattifs.

Par ailleurs, dès 1954-1955, les États-Unis entamèrent une série d'essais visant à qualifier un standard de bombes de faible puissance allant de quelques dizaines de kilotonnes à des engins subkilotonniques pour servir sur le champ de bataille. La France fut conviée à assister à ces essais: le Général Stehlin, adjoint de la délégation française auprès du Standing Group de l'OTAN, assista ainsi à une campagne d'essais dans le Nevada en février 1955. Son compte- rendu détaillé nous permet de comprendre que dans les esprits américains, la bombe atomique devait compléter la gamme des possibilités offertes par l'armement classique aux chefs militaires des niveaux tactique et opératif[4].

C'est au même moment que les États-Unis imposèrent au sein de l'alliance atlantique l'emploi en premier de l'atome, tactique comme stratégique, en réaction à une invasion soviétique. En effet, cette idée selon laquelle la seule manière de renforcer la défense européenne contre l'agresseur soviétique pléthorique serait la capacité d'exercer contre lui des «représailles massives et instantanées»[5], trouvait son origine dans la politique du New-Look voulue par le Président Dwight Eisenhower et fut rendue publique par un discours du secrétaire d'État John Foster Dulles, lorsqu'il prononça devant le Council of Foreign Relations en janvier 1954 ce qui fut retenu par la suite sous le vocable de théorie des «représailles massives».

L'adjonction des frappes tactiques et stratégiques sur le champ de bataille pendant les phases de combat classique présentait pour les alliés deux avantages: elle permettait, d'une part et surtout, de suppléer le manque de troupes européennes disponibles,

comme la conférence de Lisbonne l'avait révélé en 1952 et, d'autre part, donnait l'illusion aux Alliés que seuls les Américains en supporteraient le coût.

- L'idée d'employer l'arme nucléaire tactique de faible puissance fut ensuite relayée en France par les trois stratèges que furent les Généraux Gallois, Ailleret et Beaufre

En effet, on peut sans hésiter établir une filiation intellectuelle entre nos deux pays, d'abord grâce au double apport du Colonel aviateur Pierre-Marie Gallois. D'une part, parce que celui-ci, appartenant en 1953 au New Approach Group de l'OTAN, un cercle très restreint constitué autour du SACEUR[6], participa activement à l'adoption de la doctrine nucléaire au sein de l'alliance (cf. supra), d'autre part parce qu'il entreprit d'apporter dès 1956 au Général de Gaulle des précisions techniques relatives aux conséquences de l'emploi de l'arme atomique, tactique comme stratégique[7]. Il est intéressant de constater que le Colonel Gallois reprit dans sa «thèse professionnelle», écrite en 1954, l'idée-maîtresse de la stratégie otanienne des représailles massives, en affirmant qu'«à partir du moment où les armes atomiques existent, il est donc probable que, pour un conflit dont l'enjeu serait majeur, ces armes seraient utilisées soit initialement, soit au cours de la lutte». Il poursuivit qu'«il est admis aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest que l'Europe occidentale serait atomiquement défendue», et qu'une riposte atomique européenne «serait automatiquement lancée, quelle que soit la forme, atomique ou non, de l'attaque ennemie»[8]. Ce n'est que plus tard, lors des cours prononcés à l'université de la Sorbonne en 1974-1975 qu'il développa le rôle de l'armement nucléaire tactique. Se fondant sur le concept d'emploi de l'ANT formulé par le Colonel Poirier (cf. infra), le Général Gallois[9] retint que l'ANT était surtout un outil nécessaire à la dialectique établie entre un agresseur et un défenseur ayant recours à la stratégie de dissuasion nucléaire; stratégie dont il fut le premier à donner une «forme achevée» et «grand public»[10] en explicitant le concept en 1960 par la publication «Stratégie de l'âge nucléaire».

Il semble ensuite que c'est le Colonel Ailleret qui théorisa véritablement en premier l'emploi de l'ANT au sein-même du corps de bataille. En effet, chargé de prononcer en décembre 1950 une conférence sur «Les possibilités de la guerre atomique» devant l'École supérieure de Guerre (ESG), il constata que la puissance des explosifs atomiques était telle qu'on pouvait dès lors se demander si elle ne permettrait pas de reprendre en la modernisant la fameuse formule: «L'artillerie conquiert, l'infanterie occupe»[11]. L'emploi tactique de l'atome dans l'offensive permettrait en effet, répondait-il, «de conquérir le terrain et le livrer à l'infanterie». Il pensait en particulier «au cas de positions exceptionnellement importantes au point de vue stratégique et dont la conquête pourrait, par les moyens classiques, être très difficiles: préparation d'un débarquement naval ou aéroporté, par exemple»[12].

En conséquence, les armes atomiques pouvaient être employées en coopération avec les armes classiques, «ne serait-ce que pour assurer l'occupation et le nettoyage du terrain "conquis" à coups d'explosifs nucléaires ou de poisons radioactifs»[13], ou parce que les bases atomiques sont aussi vulnérables aux coups de mains «hardis» des troupes classiques.

Nommé ensuite à la tête du Commandement des armes spéciales (CAS) en 1953, le Général Ailleret prolongea en 1956 devant l'ESG sa pensée sur «les propriétés tactiques et stratégiques des armes nucléaires». Il déclara ainsi très clairement à propos de l'emploi des engins dits tactiques, c'est-à-dire de la classe de 20 kilotonnes, qu'«il est évident que

plus un engin nucléaire est de faible puissance, plus il est facile de l'employer au voisinage des troupes amies, c'est-à-dire en appui des éléments de premier échelon de celles-ci. Mais étant donné que la bataille atomique verra des dispositifs très étalés sur des très grandes surfaces, les problèmes de contact ne seront pas les seuls problèmes tactiques importants. Il sera souvent nécessaire d'attaquer des dispositifs en profondeur à une distance telle du contour apparent du dispositif ami que même l'emploi des plus gros engins ne saurait être dangereux pour celui-ci». Il conclut donc que c'est précisément parce que le contour du dispositif ennemi, fugace de plus, ne sera connu qu'au dernier moment, qu'il s'avérerait plus utile de «battre systématiquement la surface totale sur laquelle il s'étend»[14], et donc d'utiliser des bombes de puissances différentes, des plus petites au contact de l'infanterie, aux plus grosses.

Mais l'apport du Général Ailleret est surtout fondamental parce qu'il fut le premier à tirer les conclusions tactiques de l'emploi de cette arme dont il décrit la capacité de reprécipitations massives sur le champ de bataille, et parce qu'il lui attribua le rôle de «thermomètre» permettant de constater le degré de force de l'agression de l'ennemi soviétique.

En premier lieu, il démontra qu'une bombe «énergétiquement équivalente à 20.000 tonnes éclatant au-dessus du champ de bataille provoquerait dans un rayon d'environ deux kilomètres, soit sur une surface d'environ 12 km², la neutralisation à peu près totale du personnel à découvert qui s'y trouverait, et même la destruction totale et définitive d'une partie importante, au moins le tiers de celui-ci». Or, pour réaliser une telle neutralisation avec un canon de 105 mm d'artillerie classique, il faudrait, poursuivit-il, disposer de 6.000 pièces de ce calibre, une concentration impossible à réaliser. Il en conclut alors que les propriétés essentielles des armes atomiques sont leur mise en place très facile et leur mise en œuvre sans logistique, parce qu'elles ne demandent ni délais très longs de mise en place ni moyens de transport importants. L'ANT constitue donc une arme d'action instantanée qui permet la destruction matérielle massive de l'ennemi[15].

Il est intéressant de constater qu'en second lieu, le Général Ailleret pensa dès 1959 la place de l'ANT au sein du corps de bataille aéroterrestre classico-nucléaire allié, le «bouclier» de l'OTAN. On rappellera que dans la théorie de l'épée et du bouclier en vigueur à l'OTAN, on s'attendait à une agression caractérisée, c'est-à-dire «agression menée par un corps de bataille aéroterrestre composé de nombreuses divisions motorisées et mécanisées appuyées d'une solide aviation de coopération»; agression comportant deux variantes: utilisation ou non de l'arme nucléaire d'emblée, arme nucléaire elle-même possiblement tactique et ou stratégique.

Dans ce cadre, la mission du corps de bataille classique consistait au mieux à détruire le corps de bataille ennemi, au pire à lui interdire le franchissement d'une ligne défensive, tout au moins «à gagner, par une manœuvre retardatrice, le temps nécessaire à l'exécution des opérations décisives de la force de frappe». L'ANT, pensa Ailleret, en dépit de l'extrême faiblesse du corps de bataille en cas d'agression nucléaire d'emblée, permettrait de «définir et constater le degré d'agression qui déclenchera automatiquement le système de feux nucléaires protecteurs du continent». Il s'explique: «C'est par la mesure de la force de l'agression ennemie que l'on saura si celle-ci justifie le tir de barrage nucléaire. Il en résulte que le bouclier qui constitue le thermostat de l'agression doit répondre aux deux conditions essentielles suivantes: être en mesure de stopper toutes les agressions de volume minime, c'est-à-dire empêcher les agressions en-dessous d'une température donnée; déclencher à partir du moment où il ne sera plus en lui-même capable de stopper le courant d'agression la machine de haute puissance qui prendra à son compte l'interdiction de l'accès au continent, c'est-à-dire mettre en

marche à partir d'une certaine température le mécanisme à grand rendement destiné à éteindre l'incendie»[16]

Le Général Ailleret fut donc le premier à concevoir, à force de raisonnement logique, ce qui constitua a posteriori la doctrine d'emploi de l'ANT français dans le corps de bataille aéroterrestre, une fois la France retirée du commandement intégré de l'OTAN. Il s'agissait en somme d'exercer une dissuasion telle au sein du corps de bataille classico-nucléaire que «l'ennemi qui voudrait envahir le continent» serait obligé de «préparer et opérer une action en force caractéristique d'un degré d'agression déterminé»[17].

Enfin, le Général André Beaufre compléta la mission dévolue à l'ANT, en précisant en 1964 que l'ANT permettait de pallier l'impossibilité d'une riposte nucléaire face à des «actions mineures», en particulier celles «entreprises au niveau de la guerre froide». En effet, si la stratégie de dissuasion nucléaire incite plutôt un agresseur à la prudence et inscrit de surcroît les relations entre les deux super-grands dans un équilibre stratégique, «il est indispensable que ce niveau soit rendu complètement solidaire du niveau nucléaire par la menace d'emploi des armes atomiques tactiques. Ce n'est qu'à ce prix – et à ce risque – que la dissuasion nucléaire peut être pleinement efficace sur le niveau classique»[18].

- La doctrine d'emploi de l'ANT national fut enfin «l'œuvre» que le Colonel Poirier acheva en 1966, et que le Livre blanc sur la défense nationale rendit publique en 1972

En effet, le Colonel Poirier fut chargé par le Centre de prospective et d'évaluation[19] (CPE) d'élaborer la doctrine nationale d'emploi de l'arme nucléaire. Pour ce faire, il s'appuya notamment sur sa remarquable intelligence de la stratégie, mise à l'épreuve des faits par ses affectations successives à l'état-major du commandement d'Indochine puis d'Algérie entre 1951 et 1962, ainsi que sur sa fréquentation des stratèges français énumérés ci-dessus, ou encore des théoriciens américains de la dissuasion nucléaire tels que Schelling, Wohlstetter ou Khan[20].

Les archives du cabinet du ministre de la Défense conservent le mémoire classifié de l'«Étude logique d'un modèle stratégique concevable pour la France», présentée par le CPE à Pierre Messmer le 15 mars 1966, mais un article paru dans la Revue Défense Nationale (RDN) en mars 1972 nous en livre l'essentiel.

On retiendra en premier lieu que l'«Étude» de Lucien Poirier s'inscrit « [...] dans l'esprit d'une stratégie de dissuasion nationale dont Ailleret et Gallois avaient posé les principes et que la stratégie déclaratoire de de Gaulle avait officialisée»[21]. C'est ainsi que l'on y retrouve toutes les caractéristiques de l'ANT exposés par Ailleret et Beaufre (cf. supra): une arme dissuasive en soi, capable de représailles massives et complémentaires de l'action des forces classiques aéroterrestres.

Lucien Poirier synthétisa sa pensée en 1972 en écrivant très clairement dans la RDN: «Dans cette perspective [d'emploi dans un cadre interallié comme autonome], l'armement nucléaire dit tactique assurerait une double fonction: sa seule existence contraindrait l'agresseur à s'engager plus puissamment, donc plus clairement qu'il le souhaiterait, si toutefois il entendait poursuivre les hostilités [...]. Ensuite, dans les mains du chef de l'Etat, seul habilité à décider le moment et les modalités de son emploi, il permettrait, par un tir de semonce effectué sur les seules forces assaillantes, de matérialiser d'une manière non- équivoque le moment où nous estimerions que

l'agression ennemie va franchir le seuil d'agressivité critique au-delà duquel nous estimerions que notre survie serait irrémédiablement compromise, ce qui appellerait notre riposte. Cette capacité de semonce est donc un ultime élément du dialogue avec un adversaire que nous appellerions ainsi à la raison en lui indiquant, par ce signe sans équivoque, que nous avons décelé ses intentions et que nous sommes résolus à le punir».

Cette «mission de test et d'information» du Gouvernement sur les intentions de l'ennemi dévolue à l'ANT fut d'abord baptisée «coup de semonce», puis «avertissement», enfin «ultime avertissement». C'est dans ce cadre doctrinal que s'inscrit l'emploi de l'ANT français, dont il faut à présent rapidement rappeler la remarquable trajectoire au sein de l'armée de Terre.

[1] Cette collaboration scientifique internationale fut menée aux États-Unis entre 1942 et 1945 sous la direction du physicien Robert Oppenheimer et du Général Leslie Groves. Il s'agissait de devancer l'Allemagne dans ses travaux sur la fission nucléaire et de réaliser en trois ans une bombe atomique à des fins militaires. Cf. Bertrand Goldschmidt, «L'aventure atomique, ses aspects politiques et techniques», Librairie Arthème Fayard, Paris, 1962.

[2] C'est, en revanche, Frédéric Joliot-Curie qui découvrit en 1934 la radioactivité artificielle. Il déposa juste avant la déclaration de guerre en 1939 quatre demandes de brevets secrets, dont l'une portait sur un emploi à des fins militaires de l'explosif obtenu par fission.

[3] Il s'agit du projet «Vista», commandité par le Department of Defense en septembre 1950, qui n'aboutit finalement pas en raison de l'opposition des chefs du Strategic Air Command. Cf. David C. Elliot, «Project Vista and Nuclear Weapons in Europe», dans *International Security*, Summer 1986, vol. 11 n°1.

[4] Cf. archives du cabinet du ministre, GR 1R 161, «Armes nucléaires, généralités», Service historique de la défense (ci-après SHD).

[5] C'est le sens du document entériné par le Comité militaire de l'OTAN en décembre 1954 comme le «système le plus efficace à adopter pour la force militaire de l'OTAN», et qui constitue la première doctrine d'emploi du nucléaire au sein de l'OTAN, dénommé d'abord MC 48 puis enfin MC 14/2.

[6] Commandant suprême des forces alliées en Europe – Supreme Allied Commander Europe, à cette époque le Général d'armée Gruenther.

[7] Cf. François Géré, «La pensée stratégique française contemporaine», Économica, Paris, 2017, dans «Pierre-Marie Gallois», page 70.

[8] Cf. «thèse professionnelle» du Colonel Gallois, pp. 4-5, dans Géré, op.cit., page 77.

[9] Le Colonel Gallois (1911-2010) quitta le service actif avec le grade de général de brigade aérienne en 1957 pour entrer chez Dassault Aviation, où il fut notamment chargé des ventes à l'export. Il poursuivit jusqu'à la fin de sa vie une intense activité intellectuelle consacrée à l'étude de la stratégie de dissuasion nucléaire.

[10] Cf. Géré, op.cit., page 75.

[11] Cf. Colonel Ailleret, «Les possibilités de la guerre atomique», décembre 1950, conférence du cycle d'études générales à la 4^{ème} promotion de l'ESG, 1950-1951, page 10, Bibliothèque patrimoniale de l'École militaire, cote 77516.AI.1730.

[12] Cf. supra, page 16.

[13] Idem, page 21.

[14] Cf. «Conférences sur les propriétés tactiques et stratégiques des armes nucléaires», par le Général Charles Ailleret, commandant des armes spéciales, décembre 1956, Bibliothèque patrimoniale de l'École militaire, cote NGF 5.

[15] Cf. «Essai de stratégie nucléaire» par le Général Charles Ailleret, du Commandement interarmées des armes spéciales, synthèse de conférences dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur, Paris, mai 1959, pp. 51-53, Bibliothèque patrimoniale de l'École militaire, cote CONF. I. 1/4.

[16] Idem, dans «À propos de la défense périphérique», chapitre XIV, p.158 et suiv.

[17] Ibidem.

[18] Cf. Général Beaufre, «Dissuasion et Stratégie», Librairie Armand Colin, Paris, 1964, Première partie: «Les lois de la dissuasion», chapitre II: «Analyse de la dissuasion bilatérale», page 66.

[19] Le Centre de prospective et d'évaluation fut créé par le ministre de la Défense nationale Pierre Messmer en 1964 pour établir, notamment, la doctrine d'emploi de l'arme nucléaire nationale puisque c'est à cette date que les MIRAGE IV des forces aériennes stratégiques emportant l'AN 22 prirent l'alerte nucléaire pour la première fois, permettant dès lors à la France de conserver sa liberté d'action politique.

[20] Cf. Géré, op.cit., page 103.

[21] Cf. Lucien Poirier, «Le chantier stratégique, entretiens avec Gérard Chaliand», Hachette, «Pluriel», Paris, 1997, page 264.

Titre : le Commandant BAILLE

Auteur(s) : le Commandant BAILLE

Date de parution 12/04/2018
